

Manifestation de Montréal commémorant la Nakba (catastrophe) de 1948 Palestine, droit international et annexion territoriale

par Khaled Mouammar, 3 mai 2022

Samedi le 14 mai à Montréal environ un millier de femmes et d'homme de tous les âges (voir [mon album de photos](#)), en majorité d'origine arabo-palestinienne, se sont rassemblées devant le consulat de l'État d'Israël, un régime d'apartheid de l'aveu même d'Amnistie internationale ([L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité](#), 1/02/22). Les Nations-Unies lui ont emboîté le pas ce qui aurait dû obliger le gouvernement canadien à réagir : on attend toujours (CJPMO, ["C'est de l'apartheid" : Le rapport accablant de l'ONU sur Israël exige une réponse canadienne ferme](#), 22/03/22). Par contre, les exportations canadiennes d'armes vers cet État sioniste, donc intrinsèquement raciste, montent en flèche (CJPMO, [Analyse de CJPMO : Les exportations d'armes du Canada vers Israël n'ont jamais été aussi élevées depuis 30 ans](#), 13/04/22).

Faut-il se surprendre que l'impressionnant contingent policier encadrant la manifestation ait tenté d'imiter vaille que vaille l'armée israélienne (voir [cette vidéo](#)) ? On comprend la colère des personnes manifestantes devant cette pâle imitation par la police montréalaise des forces répressives sionistes qui ne démentent pas leur comportement barbare et meurtrier depuis la Nakba (la catastrophe) il y a près de 75 ans, un nettoyage ethnique par la méthode de massacres sélectifs, jusqu'au meurtre récent de la journaliste américano-palestinienne du réseau Al-Jazeera.

On comprend l'auteur de cet article de dénoncer le grossier « deux poids deux mesures » du gouvernement canadien vis-à-vis la Palestine par rapport à l'Ukraine. Khaled Mouammar est un chrétien palestinien canadien qui a été forcé de fuir sa ville natale de Nazareth en 1948. Il est l'un des fondateurs de la Fédération canado-arabe et un ancien membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Marc Bonhomme, 17/05/22

Établissements coloniaux

Depuis 1967, Israël a illégalement transféré plus de 200 000 Juifs israéliens dans 12 colonies à Jérusalem-Est occupée, 490 000 Juifs israéliens dans 256 colonies et avant-postes coloniaux en Cisjordanie occupée, et 23 000 Juifs israéliens dans 32 colonies sur les hauteurs du Golan occupé de Syrie.

En transférant plus de 700 000 Juifs israéliens dans ces 300 colonies illégales, Israël viole l'article 49 de la Convention de Genève et commet un crime de guerre selon la Cour pénale internationale qui enquête sur les actions de guerre d'Israël dans les territoires occupés. Ce

transfert de population montre également que l'objectif d'Israël est de maintenir ces territoires occupés en permanence, de jure ou de facto annexés.

La Loi sur l'enrôlement à l'étranger du Canada interdit d'inciter ou de recruter pour une armée étrangère et les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada stipulent que « soutenir les forces armées d'un autre pays n'est pas » une activité de bienfaisance. Pourtant, selon les statistiques de 2017 de l'armée israélienne, 230 Canadiens ont servi dans l'armée israélienne, avec des périodes de service d'environ deux ans, et certains organismes de bienfaisance canadiens enregistrés soutiennent l'armée israélienne.

Depuis 1967, les Sémites palestiniens indigènes de Jérusalem-Est annexée et de la Cisjordanie occupée ont dû faire face à des tirs de l'armée et de la police, des agressions de colons, des morts, des blessés, des arrestations massives, des expulsions, des démolitions de maisons, des confiscations de terres, des restrictions de mouvement et une surveillance intrusive. En 2021, les forces d'occupation israéliennes ont tué plus de 350 Palestiniens — dont 90 enfants, 60 femmes et 20 personnes âgées — tout en blessant plus de 16 000 personnes.

Actuellement, le régime d'occupation israélien continue de détenir 4 450 Palestiniens, dont 32 femmes, 160 enfants, et 530 détenus administratifs sont détenus sans inculpation ni procès.

Jusqu'à présent ce mois-ci à Jérusalem-Est annexée, plus de 200 Palestiniens ont été blessés par des tirs de la police et des drones et plus de 500 ont été arrêtés ; et le caractère sacré et l'accès aux lieux saints musulmans et chrétiens, la mosquée Al Aksa et l'église du Saint-Sépulcre, ont été violés pendant le Ramadan et Pâques.

Double standard canadien

Le Canada n'a pas tardé à imposer des sanctions à la Russie lorsqu'elle a occupé et annexé la Crimée en 2014 en interdisant l'importation, l'achat ou l'acquisition de biens de la région ou de toute personne dans cette région. Le Canada a fait la même chose en ce qui concerne l'occupation russe continue des territoires de Donetsk et Louhansk dans l'est de l'Ukraine cette année.

Les gouvernements libéraux, conservateurs et progressistes-conservateurs successifs ont affirmé que les colonies israéliennes dans les territoires occupés étaient illégales.

Alors que le Canada n'a pas tardé à imposer des sanctions à la Russie lors de l'annexion de la Crimée en 2014, il n'a pris aucune mesure depuis qu'Israël a annexé Jérusalem-Est et le plateau du Golan syrien en 1980 et 1981 respectivement.

Bien que le Canada reconnaisse que les colonies israéliennes sont illégales, il continue de faire des affaires avec elles. L'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALECI), qui a été renégocié en septembre 2018, permet aux biens et services provenant des colonies coloniales israéliennes illégales d'entrer sur le marché canadien en franchise de droits.

La résolution 465 du Conseil de sécurité de l'ONU de 1980 et la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU, toutes deux adoptées à l'unanimité, ordonnaient aux États membres de l'ONU de ne pas aider les colonies israéliennes, mais le Canada continue de commercer avec elles, même s'il reconnaît qu'elles sont illégales.

Amnesty International et Human Rights Watch ont également affirmé que les États ont l'obligation d'interdire les importations en provenance des colonies illégales.

Affaires avec le colonialisme

En n'interdisant pas les marchandises des colonies israéliennes et en autorisant de manière flagrante ces marchandises à entrer sur le marché canadien en franchise de droits, le Canada porte atteinte au droit international.

En faisant du commerce avec les colonies israéliennes illégales, le Canada leur apporte son soutien. Ce faisant, le Canada contribue à perpétuer la situation illégale.

En refusant d'interdire les biens des colonies, le Canada contribue à leur expansion en permettant à Israël de consolider sa colonisation de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie et des hauteurs du Golan en Syrie, ce qui entraîne des violations à grande échelle des droits de la personne des autochtones sémites, palestiniens et syriens.

En continuant de commercer avec les colonies israéliennes illégales, en autorisant les Canadiens à servir dans l'armée israélienne et en autorisant l'envoi de dons déductibles d'impôt à l'armée israélienne, le Canada aide sciemment les crimes de guerre de l'apartheid israélien et la violation des droits humains des Palestiniens et des Syriens, et de leurs libertés fondamentales y compris leur liberté religieuse.

Le commerce avec les colonies illégales ne devrait pas avoir lieu du tout. Le fait que cela ait lieu signifie que le Canada viole ses obligations en matière de droit international ce qui reflète un double standard par rapport à la réaction rapide du Canada à l'occupation et à l'annexion de l'Ukraine par la Russie.

Le Canada doit constamment respecter le droit international et aider à mettre fin à l'impunité d'Israël dans le cadre de l'apartheid qui commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Source : <https://socialistproject.ca/2022/05/palestine-international-law-territorial-annexation/#more>